

SEMAINE DU 11 AU 17 MAI 2019

MÉDECIN DE GARDE :Du samedi 11 mai 2019 à 12H au lundi 13 mai 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33****PHARMACIE DE GARDE :**POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237****CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :**

Dimanche 12 mai 2019 de 10H à 12H : DR FUSSLER 1, rue de l'Hôpital ; 67 WASSELONNE tél. : 03.88.87.40.04

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09**AMBULANCES TAXI** : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34**CENTRE DE SOINS À DOMICILE** : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96**CENTRE D'INFIRMIÈRES** : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93**CABINET INFIRMIER** : 7, rue de Phalsbourg tél. : 09.71.29.26.60**HÔPITAUX** : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67
SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10**GAZ DE FRANCE - SARREBOURG** : Service dépannage tél. : 0.810.433.068**RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION & TÉLÉDISTRIBUTION PAR CÂBLE** : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

ARRÊTÉ : En raison du sinistre survenu le 16 décembre 2016, le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons seront interdits autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun, ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden, dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises, à partir du 17 décembre 2016 jusqu'à la sécurisation complète du bâtiment. Des barrières seront installées par la Commune pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRÊTÉ : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

ARRÊTÉ : En raison de travaux de réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMIAL de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 05 novembre 2018 au 02 septembre 2019, pour des travaux ponctuels de durée variable, par des entreprises et corps de métiers divers. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. Des barrières seront installées par la commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre interdit au stationnement lors de ces présences. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue Frédéric Flurer.

ARRÊTÉ : En raison de travaux de fleurissement, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la Grand'Rue, sur la Place de la République, dans la rue Max Karcher (RD23), la rue de Verdun (RD23) et la rue de Bitche (RD8), dans la période du 13 mai au 28 juin 2019 entre 7h et 17h. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/heure. Le stationnement et le dépassement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits dans la zone de travaux.

ARRÊTÉ : En raison de la pose d'un échafaudage en vue de la réalisation de travaux de restauration du porche d'entrée, l'établissement SCHWARTZ de Bitche est autorisé à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 13 mai au 28 juin 2019. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer.

ARRÊTÉ : En raison de la prolongation des travaux de réhabilitation de l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer réalisés par l'entreprise IRION de Sarre-Union, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue Frédéric Flurer (route barrée) dans la période du 26 avril au 07 juin 2019, de 08 heures à 17 heures. La déviation de la circulation se fera par la rue du Couvent – rue de Bitche – Grand'Rue. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier. Lors du ramassage des ordures ménagères, les bacs roulants seront à disposer aux extrémités de la rue Frédéric Flurer (Grand'Rue ou rue du Couvent/rue des Juifs). L'entreprise IRION devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés, le matin avant 08 heures et le soir après 17 heures.

ARRÊTÉ : En raison de travaux de génie civil réalisés par l'entreprise KARCHER de Drulingen, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée dans le tronçon de rue compris entre la rue Vincent d'Indy et la rue de Phalsbourg (RD1061) – le long des entreprises Irion et Schneider Electric –, du 09 mai au 03 juin 2019 inclus. Durant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit le long des trottoirs situés des deux côtés de cette partie de rue. La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure. L'entreprise KARCHER devra garantir l'accès aux entreprises et aux différents établissements situés dans le tronçon de la rue Vincent d'Indy concerné par les travaux. Le dépassement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise du chantier.

ARRÊTÉ : En raison de l'installation d'une grue à tour et de modules en vue des travaux de reconstruction de l'immeuble N°2 rue de Verdun réalisés par l'entreprise STELL ET BONTZ de Hangenbieten, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits autour de l'immeuble précité ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden (dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises), dans la période du 1^{er} avril au 31 mai 2019. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre interdit au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRÊTÉ : En raison de la prolongation des travaux d'élagage, d'abattage et de rabotage d'arbres réalisés par l'entreprise HOLTZINGER de Phalsbourg, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée à hauteur des arbres et plantations situés dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la rue des Juifs, la rue du Couvent, la rue du Chalet, la rue du Stade, au lotissement Altenbuesch et sur le Chemin de la Sarre dans la période du 30 avril au 31 mai 2019. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/heure. Le dépassement et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux.

ARRÊTÉ : En raison de la configuration particulière de la chaussée, et dans l'intérêt de faciliter le passage des véhicules d'incendie et de secours, le stationnement de tous les véhicules est interdit dans l'impasse du Château d'Eau, dans l'emprise nécessaire à la circulation des véhicules d'incendie et de secours, matérialisée par un marquage au sol.

ARRÊTÉ : En raison de l'ouverture du commerce « Boulangerie EBERHARD » le 05 mars 2019 et pour des raisons d'accessibilité à ce dernier, le stationnement des véhicules est modifié et limité à 10 minutes avec disque obligatoire sur les trois places de parking situées devant les immeubles N°26 et N°28 rue de Verdun, pendant les horaires d'ouverture du magasin.

ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE : Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La prochaine permanence est prévue le vendredi 17 mai 2019.

MARCHÉ DES SAVEURS : En raison du marché des saveurs du vendredi 17 mai 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République.

MARCHÉ : En raison du marché du mercredi 15 mai 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République.

CONSULTATION JURIDIQUE : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. La prochaine permanence aura lieu lundi le 03 juin 2019 à 18 heures.

PERMANENCE CONCILIATEUR DE JUSTICE : Un conciliateur de justice effectuera une permanence sur rendez-vous un mardi sur deux de 9h à 11h à la Maison des Services 14 rue Vincent d'Indy à Sarre-Union. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'agent d'accueil (Tél. : 03.88.01.67.07).

DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES – Survol par hélicoptère des lignes moyenne tension : Des survols permettant de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement ainsi que d'analyser la végétation de part et d'autre des supports afin d'établir des plans d'élagage, auront lieu entre le 18 avril et le 15 mai 2019 sur la commune.

CHASSE : Des tirs de nuit auront lieu sur le lot de chasse n° 3 de Sarre-Union sur la période du 15 avril au 31 octobre 2019 inclus.

RELÈVE DES COMPTEURS GRDF : Une relève des compteurs gaz aura lieu du 16 au 17 mai 2019. En cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par internet sur le site www.grdf.fr/releve, par téléphone au 09.69.39.97.45 ou par carte Auto-Relève.

COLLECTE DES PNEUS VL USAGÉS DES PARTICULIERS : Une collecte de pneus VL usagés des particuliers (limitée à 4 pneus par foyer) aura lieu à la déchèterie intercommunale de Thal Drulingen le **vendredi 07 juin 2019 de 8 h à 12 h** (pneus non acceptés : pneu de plus de 10 ans, pneu issu de décharge, pneu utilisé pour l'ensilage ; pneu de vélo, mobylette, agricole, PL ; pneu avec jante, pneu rempli d'eau, pneu souillé par la terre, la mousse ; pneu coupé, entaillé ; chambre à air).

Sarre-Union, le 10 mai 2019
Le Maire
Marc SÉNÉ